

Implantation d'une plage horaire élargie

Objets de consultation

Préambule

Le Cégep s'apprête à allonger la plage horaire des cours offerts à la population étudiante du Cégep. Cet ajout de périodes consacrées à l'enseignement n'a pas pour effet d'augmenter le nombre d'heures de cours des étudiants et des enseignants.

Les objets de consultation que la direction vous soumet dans ce document concernent les modalités liées à ce changement.

I

Plage horaire

Proposition de la direction

- Qu'à compter de l'automne 2009, la nouvelle plage horaire des cours s'échelonne de 8 à 18 h, excepté le vendredi où les cours se termineraient à 17 h dans la mesure du possible.

Recommandations de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke

- Que la plage horaire s'échelonne de 8 h 30 à 18 h 30.
- Qu'on ne modifie pas les heures d'ouverture.
- Que l'on donne priorité aux étudiants de l'extérieur pour l'achat de vignettes de stationnement.
- Que l'on rende plus efficace le système de covoiturage.
- Que l'on explore la possibilité de donner des cours uniquement en soirée afin de permettre à ceux qui ne peuvent pas étudier le jour de poursuivre leurs études.
- Qu'on augmente le nombre d'ordinateurs au Centre des médias.
- Qu'on augmente le nombre de salles destinées à la vie étudiante.

Processus de consultation de l'AECS

- Tenue d'un stand de consultation pour la population étudiante en décembre.
- Une consultation de la communauté étudiante aura lieu dans les premières semaines de la session Hiver 2009 (lors d'une assemblée générale dans la première semaine de février).

II

Principes guidant la confection des horaires de cours des étudiants

Proposition de la direction

- Que les principes guidant la confection des horaires des étudiants soient maintenus (cf le document *Principes sous-jacents à la confection des horaires des étudiantes et des étudiants du Cégep de Sherbrooke*) et ce, dans le respect de la convention collective de chacun des groupes d'emploi.

Les principes touchent les aspects suivants : étalement des cours, journée de cours équilibrée, période réservée au dîner, maximum de cours d'affilée, déplacements d'un pavillon à l'autre, utilisation de la période 10, horaire des cours de reprise, horaire des cours complémentaires et d'éducation physique, encadrement et les étudiants et étudiantes adultes.

III

Demandes individuelles de contraintes à l'horaire

Proposition de la direction

- Que les demandes individuelles de contraintes soient traitées dans l'ordre de priorité suivant :

1. Contraintes de nature pédagogique
Ex. : organisation d'activités pratiques (laboratoires, simulations, etc.), temps d'installation du matériel, utilisation de locaux spécialisés, MIPEC, etc.
2. Raisons médicales
3. Conciliation travail-famille pour les parents d'enfants d'âge préscolaire et primaire à raison d'une contrainte par jour à la première période **ou** à la dernière période.
4. Situations exceptionnelles

* Les demandes de contraintes de type 1 et 3 doivent faire l'objet d'une résolution départementale et être envoyées au Service de l'organisation scolaire. Ces demandes doivent également être approuvées par le DEP.

* Les demandes de contraintes de type 2 et 4 doivent être approuvées par le DEP et envoyées par la suite à l'organisation scolaire.

Engagements de la direction

- Le Cégep s'engage à respecter ces demandes dans l'ordre de priorité ci-haut mentionné, et ce, dans la mesure du possible.

- Le Cégep s'engage à produire un rapport sur le nombre de demandes de même que le pourcentage de réponses positives à ces demandes et à discuter avec les instances syndicales des correctifs à apporter s'il y a lieu.

IV

La pratique du sport intercollégial (Volontaires)

Proposition de la direction

- ▲ Que, à compter de 17 h, 2 gymnases sur 4 soient libres afin que les équipes sportives aient leurs pratiques en fin d'après-midi. Cette mesure aura un impact sur les cours d'éducation physique.

Recommandations de l'AECS

- Que les étudiants qui font partie d'une équipe des Volontaires puissent terminer au plus tard à 16 h 30.
- Que les cours du CAP se terminent encore à 16 h 30.

V

Gestion de la plage commune libre

Propositions de la direction

- Qu'une plage commune soit réservée à l'horaire, les mardis de 12 h à 15 h.
- Qu'on maintienne une heure de dîner pour chaque étudiant comme c'est le cas présentement.
- Que les réunions de département et les réunions de secteurs aient lieu à un autre moment qu'à la plage commune libre.
- Que cette plage horaire soit utilisée comme suit :
 - semaine 1 : rencontres des comités de programmes
 - semaine 2 : rencontres liées à des projets de nature pédagogique : travail d'un comité de cours, travail sur un examen commun, encadrement, projets de recherches, etc.
 - semaine 3 : toute autre rencontre avec les étudiants, des conférences, l'organisation de projets, etc.
 - semaine 4 : rencontres d'ordre institutionnel ou autre,

et ainsi de suite pour toute la session.

Des activités étudiantes ou les assemblées de l'AECS peuvent avoir lieu durant les semaines 1,2 et 4.

Recommandations de l'AECS

- Qu'il y ait une plage commune libre les mercredis, de 11 h à 14 h.
- Que cette plage commune soit laissée libre.
- Que chaque étudiants dispose d'au moins 1 heure pour dîner.

VI

Les étudiants parents

Proposition de la direction

Que les étudiants qui sont parents aient accès à leur API avant les autres étudiants afin d'avoir plus de chances d'apporter les modifications souhaitées à leur horaire.

Recommandations de l'AECS

- Que les étudiants qui sont parents aient accès à leur horaire et à leur API deux jours avant les autres étudiants afin de maximiser leurs chances de ne pas avoir de cours en soirée ou après 16 h 30.
- Que des services de garde soient offerts en soirée.
- Que les étudiants aient accès à une personne ressource pour un meilleur encadrement dans leur horaire et leurs obligations.

Engagements de la direction

- Le Cégep s'engage à respecter les demandes qui relèvent de sa gouverne, et ce, dans la mesure du possible.
- Le Cégep s'engage à produire un rapport sur le nombre de demandes de même que le pourcentage de réponses positives à ces demandes et à discuter avec l'AECS des correctifs à apporter le cas échéant.

VII

Plage horaire des services

Proposition de la direction

Les techniciens du service informatique, les techniciens de travaux pratiques et le personnel du Centre des médias sont les plus susceptibles d'être touchés par le changement de la plage horaire.

-Que des réunions avec les départements, les services et le personnel concernés et la direction aient lieu afin que les horaires de travail soient adaptés pour répondre aux besoins des enseignants et des étudiants et que, si nécessaire, des ressources humaines soient ajoutées.

La consultation effectuée dans les services laisse croire que les autres services ne devraient pas être touchés par le changement de la plage horaire.

Engagement de la direction

-Le Cégep s'engage à maintenir le même niveau de service auprès des étudiants et des enseignants.

VIII

Autres services

Proposition de la direction

-Que soient implantées des mesures destinées à atténuer les impacts d'une plage horaire élargie.

Recommandations de l'AECS

-Que le Cégep engage une infirmière, voire même un médecin, afin d'accommoder les étudiants.

Engagement de la direction

La discussion est ouverte et les propositions bienvenues.